



Siège social : 6 Rue Neuve résidence ALTAIR - 97476 Saint-Denis Cedex  
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – [www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion](http://www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion)  
SAS au capital de 1 100 000 euros  
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE  
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455  
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion  
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480  
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.  
Transaction sans manipulation de fonds  
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €  
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS  
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD  
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405  
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : [anmconso.com](http://anmconso.com)

## BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

### CHARGE LOCATAIRE

(maj : Octobre 2025 )

#### **LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE**

- Charge locataire
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 8.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### **LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE**

- Charge locataire
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 10.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### **LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS**

3 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

#### **RENOUVELLEMENT DE BAIL**

1 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

#### **FRAIS AVENANT**

Frais fixes de 150,00 €



Siège social : 6 Rue Neuve résidence ALTAIR - 97476 Saint-Denis Cedex  
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – [www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion](http://www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion)  
SAS au capital de 1 100 000 euros  
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE  
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455  
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion  
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480  
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.  
Transaction sans manipulation de fonds  
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €  
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS  
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD  
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405  
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : [anmconso.com](http://anmconso.com)

## BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

### CHARGE PROPRIÉTAIRE

(maj : octobre 2025 )

#### LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- Charge propriétaire
- Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8.00 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

#### LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE

- Charge propriétaire
- Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 10.00 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

### VENTE

#### Honoraires TTC charge vendeur

|                                                                 |   |                        |
|-----------------------------------------------------------------|---|------------------------|
| Vente jusqu'à 50.000 €                                          | : | forfait de 5.000 euros |
| Vente supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 €  | : | 10% du prix de vente.  |
| Vente supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € | : | 8% du prix de vente.   |
| Vente supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € | : | 6% du prix de vente.   |
| Vente supérieure à de 450.000 €                                 | : | 5% du prix de vente.   |

#### FRAIS ESTIMATION

250,00 €

(Frais offerts si le mandat de vente est confié à la STIB)

### GESTION

Les honoraires de gestion à la charge du bailleur : 6.51 % TTC

Frais de déclaration des revenus fonciers (annuel) : 44,50 € TTC par lot

#### HONORAIRES SUR LA PERCEPTION D'UN PAS DE PORTE\* ou D'UN DROIT AU BAIL

|                                                                          |                              |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Pas de porte jusqu'à 50.000 € :                                          | forfait de 5.000 euros       |
| Pas de porte supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 € :  | 10% du prix du Pas de Porte. |
| Pas de porte supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € : | 8% du prix du Pas de Porte.  |
| Pas de porte supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € : | 6% du prix du Pas de Porte.  |
| Pas de Porte supérieur à de 450.000 € :                                  | 5% du prix de vente          |

\*Pas de Porte considéré comme une indemnité représentant une contrepartie pécuniaire d'éléments de natures diverses, notamment d'avantages commerciaux fournis par le bailleur sans rapport avec le loyer

### REMUNERATION TRAVAUX

Rémunération payée par le propriétaire en frais de suivi de travaux, à hauteur de 15% maximum des travaux  
Ou, Rémunération payée par le prestataire à hauteur de 15% maximum